

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2009

Présents : 14

Absent excusé : GEORGES

Secrétaire de séance : COQUAZ Danielle

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/1/2009 :

Pas d'observation

FEU D'ARTIFICE : Monsieur le Maire présente le devis de la société ARSOTEC pour un montant de 8000 € tout compris avec la sonorisation. Le conseil donne son accord.

SIGNATURE D'UN COMPROMIS DE VENTE AVEC SEMCODA :

Monsieur le Maire rappelle le montage financier de l'opération de construction de 13 logements sociaux par SEMCODA. La commune accepte de vendre une parcelle de terrain communal de 3000 m² à cette société pour un montant de 10000 €, somme qu'elle ne percevra pas, car elle participe à l'augmentation de capital de SEMCODA, par acquisition d'actions, à hauteur du coût du terrain. Afin de permettre la poursuite du dossier, SEMCODA sollicite la signature d'un compromis de vente. En effet, l'acte de vente ne sera signé qu'après acceptation du projet de construction par la collectivité.

Le conseil donne son accord pour la signature du compromis.

POINT SUR SUIVI BATIMENTS ET QUARTIERS : Monsieur le Maire présente les documents complétés sur le suivi des bâtiments communaux et celui des hameaux ou quartiers de la commune. Les conseillers auront en charge ce suivi. Une info sera diffusée à la population afin que chaque administré connaisse le nom de ses référents.

STATUTS SYMBORD : Monsieur le Maire présente la délibération du SYMBORD portant sur les statuts et la représentation au sein de ce syndicat. En effet, suite à la publication de la nouvelle population émanant du dernier recensement, une nouvelle répartition a été approuvée par cet organisme et chaque structure communale ou intercommunale composant ce syndicat doit donner son avis. Le conseil donne un avis favorable.

CONVENTION AVEC ADMR : Monsieur le Maire fait état des différents entretiens entre l'ADMR du secteur de Montalieu et les élus. L'association relate les difficultés qu'elle rencontre dans la gestion. Il est proposé de signer une convention entre chaque commune et l'association afin de rendre pérenne les subventions. Plusieurs scénarios sont présentés, la commune opte pour le versement d'une subvention basée sur 1€ par habitant.

ACCES CARRIERE MORTEL : Monsieur le Maire relate la réunion de conciliation qui s'est déroulée dans les bureaux de Monsieur Jean-Vianney RICHARD, géomètre-expert à Lagnieu, mandaté par le Conseil Général de l'Isère pour trouver une solution permettant à la société TARMAC de travailler dans de bonnes conditions de sécurité, mais aussi de permettre le libre accès aux particuliers et à Monsieur De la ROUILLE de l'ex RD 65 et du chemin rural d'Ambлагnien au Pont du Key. La solution proposée qui consiste à créer un corridor sécurisé sur l'ex RD 65 a été retenue. Il conviendra de définir techniquement ce corridor lors d'une prochaine réunion. La société TARMAC signera avec les collectivités et Monsieur De La Rouillière une convention d'occupation du domaine public et une convention d'entretien de la chaussée.